

SNU – RECRUTEMENT DU CHEF DE CENTRE DE L'AVEYRON 2022 – FICHE DE POSTE

- Intitulé du poste : Directeur de centre départemental du Service National Universel de l'Aveyron
- Contexte de recrutement : prise de fonction souhaitée à partir du 7 mars 2022
- Condition particulière d'exercice : vacation et permanence de commandement du 11 au 25 juin 2022 et du 2 au 16 juillet 2022
- Le poste et son environnement : Agents et cadres à encadrer : 30 cadres et 450 volontaires maximum
- Expérience professionnelle confirmée souhaitée. Proposer un CV ainsi qu'une lettre de motivation.

Description de la structure :

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU se décline en 4 phases successives, dont 2 phases obligatoires, à terme, à partir de 15 ans :

- Une phase préalable d'information et de préparation, qui permet d'informer les familles et de préparer l'appel des jeunes.
- Un séjour de cohésion de deux semaines obligatoire, à terme, et destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la mise en activité, les symboles collectifs et l'esprit de défense comme de résilience. Ce séjour sera aussi l'occasion de bilans individuels (santé, illettrisme, compétences) ;
- Une mission d'intérêt général, obligatoire inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;
- Une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.

La déclinaison en Aveyron :

- Deux « séjours de cohésion » de 12 jours, du **12 juin au 24 juin 2022** et du **3 juillet au 15 juillet 2022**, destiné à maximum **450** jeunes volontaires âgés de 16 ans ou achevant leur année de seconde en juin 2022,
- Une « phase de mission d'intérêt général » pour les jeunes qui auront bénéficié de la phase de cohésion en juin 2022, aura lieu au cours de l'année scolaire 2022/2023, dans les départements de résidence des volontaires

Une équipe de projet pilote la mise en œuvre locale du dispositif sur la base des orientations définies nationalement par la Mission de préfiguration du SNU. Sous la direction de madame la préfète et de madame l'inspectrice d'académie, un comité de pilotage associe les services départementaux de la préfecture, de l'éducation nationale, le délégué militaire départemental, la direction départementale de la cohésion sociale, le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant du groupement départemental de gendarmerie, le commandant du service départemental d'incendie et de secours et la délégation départementale de l'ARS.

Un ou deux centres d'hébergement abritent les séjours de cohésion. Ils sont dirigés par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l'action publique concourant à la mise en œuvre du SNU.

Description du poste :

Le chef de centre est désigné par le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse sur proposition de madame la préfète et de madame l'inspectrice d'académie. Dès sa nomination il intègre l'équipe de projet départementale pour participer à la conception et à la préparation du projet d'accueil des volontaires à l'occasion des premiers séjours. Il dirige **les deux séjours** de cohésion, organisés entre le 12 juin et le 15 juillet 2022. Il participe à l'évaluation des séjours successifs et à la définition des aménagements souhaitables.

Il est appuyé dans ses missions par trois adjoints :

- Un adjoint d'encadrement, chargé de la direction et de l'animation des tuteurs et des cadres de compagnie ;
- Un adjoint chargé des activités, qui coordonne l'ensemble des intervenants et s'assure de la cohérence du projet pédagogique avec l'ensemble des administrations concourantes ;
- Un adjoint gestionnaire.

Le chef de centre est responsable de la préparation et de la conduite des stages de cohésion. Afin d'assurer le bon déroulement des séjours, il exerce ses responsabilités dans quatre domaines principaux :

a- Chef d'établissement, chef d'organisme

Il dirige, administre et anime la vie du centre. Son action personnelle s'exerce sur l'ensemble de l'équipe des encadrants et sur chacun des volontaires. C'est le premier interlocuteur des institutions et des différents partenaires pendant toute la phase de cohésion. En lien avec l'équipe départementale de projet il provoque des volontariats pour les cadres des 3 niveaux, il accompagne leur recrutement administratif. Il organise la formation des tuteurs de maisonnées selon les directives la MPSNU. Pendant le stage, il est le garant de la sécurité absolue des volontaires tous mineurs, il fait mettre en œuvre l'ensemble des règles liées à l'hygiène, à la sécurité et la prévention des accidents. Il s'assure de l'organisation des maisonnées et de la disposition des locaux avant l'arrivée sur site des volontaires. A l'issue du stage, il participe à l'évaluation et formule des propositions d'aménagement.

b- Responsable pédagogique

Sur le plan pédagogique, il prend les dispositions nécessaires pour que les objectifs pédagogiques du séjour de cohésion soient atteints dans chacune des 7 thématiques des modules collectifs de formation. En amont du stage, en lien étroit avec l'équipe de projet et avec les relais locaux compétents sur les différentes thématiques (administrations, associations, etc. ...), il identifie et contacte les différents intervenants, et leur assure une formation initiale sur le projet et la pédagogie. Il veille à construire des activités fondées sur une pédagogie active et d'éducation non formelle, privilégiant chaque fois que possible l'interdisciplinarité entre les modules collectifs de formation. Il identifie les besoins liés aux volontaires en situation de handicap ou justifiant de situations particulières et fait mettre en œuvre les dispositifs d'égalité, d'intégration et d'inclusion pour garantir la réalité du principe d'universalité du SNU. Il est également chargé d'organiser la formation locale des tuteurs de maisonnées, sur la base d'un socle commun de formation identifié par la Mission de préfiguration nationale et de l'adapter et de la compléter des spécificités du projet départemental. Appuyé par son adjoint activité, il construit l'emploi du temps des deux semaines du séjour. Il organise le lien avec les familles des volontaires.

c- Responsable de la discipline générale

Il est responsable de l'application du règlement intérieur du centre SNU arrêté par le préfet de département. Il veille à donner du sens à l'ensemble des rites républicains définis par le projet départemental. Il préside le lever quotidien des couleurs au terme duquel il s'adresse quotidiennement aux volontaires. Par son action personnelle et par le style qu'il met dans l'exercice de sa fonction, il contribue à créer un esprit SNU, fondé sur les valeurs de la vie collective, du respect d'autrui et de l'engagement.

d- Responsable de la logistique générale et du soutien

Aidé par son adjoint gestionnaire, il prépare le bon déroulement du séjour dans l'ensemble des champs du soutien puis assure les fonctions logistiques générales pendant le séjour. Agissant comme ordonnateur délégué il engage les crédits mis en place par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et à aux Sports. Il coordonne et supervise, en lien avec l'équipe projet, le transport des volontaires affectés dans son centre à partir de leur lieu de résidence. Il organise en particulier l'encadrement de ces déplacements.

Connaissances et compétences mises en œuvre :

Expérience de formation ou d'encadrement au sein des armées ou de l'Education Nationale ou des associations de jeunesse
Sens de l'organisation.

Rigueur

Connaissance des dispositifs d'éducation et de formation

Eléments de psychologie de l'adolescent

Connaissance des administrations déconcentrées civiles et militaires et de la mise en œuvre territoriale des politiques publiques

Connaissance des procédures administratives et financières

Méthode de gestion d'un conflit

Compétences managériales requises :

Sens des relations humaines et capacité à l'empathie avec la jeunesse

Capacité au leadership et maîtrise de soi

Sens de l'initiative

Grande disponibilité

Conduite d'un partenariat avec des associations, des administrations et des partenaires privés

Rémunération : 137 euros brut par jour pour 63 jours maximum

Les candidatures sont à déposer jusqu'au 30 janvier 2022 exclusivement à l'adresse suivante : sdjes12-snu@ac-toulouse.fr

Contacts:

Florent PELEGRIN

Florent.Pelegrin@ac-toulouse.fr

Richard BONFATTO

Richard.Bonfatto@ac-toulouse.fr

Tél : 05-67-76-54-12.